

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2010** accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes FINOR(Fayçal DERBEL) et ORGA- AUDIT(Mohamed Salah BEN AFIA).

BILAN

(états financiers)

DU 01-01-09 AU 31-12-2009

Unité = En DT

	<i>A C T I F</i>	NOTE	31-12-2009	31-12-2008	VARIATION	EN %
AC 1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	III-1	146 129 742,331	631 131 765,520	-485 002 023,189	-76,85%
AC 2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	III-2	1 436 715 087,892	1 102 355 714,497	334 359 373,395	30,33%
	a/ CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES		1 383 018 705,900	1 063 560 076,497	319 458 629,403	30,04%
	b/ CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		53 696 381,992	38 795 638,000	14 900 743,992	38,41%
AC 3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	III-3	3 522 010 521,225	2 991 726 190,658	530 284 330,567	17,73%
	a/ COMPTES DEBITEURS		343 655 981,129	327 291 474,184	16 364 506,945	5,00%
	b/ AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE		3 106 945 516,393	2 603 146 107,244	503 799 409,149	19,35%
	c/ CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES		71 409 023,703	61 288 609,230	10 120 414,473	16,51%
AC 4	PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL	III-4	630 465 464,843	464 123 358,392	166 342 106,451	35,84%
	a/ TITRES DE TRANSACTION		606 991 298,600	433 686 420,583	173 304 878,017	39,96%
	b/ TITRES DE PLACEMENT		23 474 166,243	30 436 937,809	-6 962 771,566	-22,88%
AC 5	PORTEFEUILLE-TITRE D'INVESTISSEMENT	III-5	178 375 727,056	148 370 228,420	30 005 498,636	20,22%
	a/ TITRES D'INVESTISSEMENT		9 432 026,365	9 801 339,295	-369 312,930	-3,77%
	b/ TITRES DE PARTICIPATION		51 422 225,590	25 407 754,806	26 014 470,784	102,39%
	c/ PARTS DANS LES ENTREP ASSOC & COENTREPR		2 546 784,433	1 779 185,433	767 599,000	43,14%
	d/ PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		83 288 572,766	83 059 964,567	228 608,199	0,28%
	e/ FONDS GERES		31 686 117,902	28 321 984,319	3 364 133,583	11,88%
AC 6	VALEURS IMMOBILISEES	III-6	119 755 741,172	102 812 631,095	16 943 110,077	16,48%
	a/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 007 540,869	2 323 554,920	683 985,949	29,44%
	b/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES		116 748 200,303	100 489 076,175	16 259 124,128	16,18%
AC 7	AUTRES ACTIFS	III-7	137 597 036,123	134 234 777,854	3 362 258,269	2,50%
	a/ COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION		20 838 004,812	16 850 029,917	3 987 974,895	23,67%
	b/ AUTRES		116 759 031,311	117 384 747,937	-625 716,626	-0,53%
	TOTAL A C T I F		6 171 049 320,642	5 574 754 666,436	596 294 654,206	10,70%

BILAN
(états financiers)
DU 01-01-09 AU 31-12-2009
Unité = En DT

	PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	NOTE	31-12-2009	31-12-2008	VARIATION	EN %
PA 1	BANQUE CENTRALE CCP ET TGT	IV-1	1 915 742,988	768 783,402	1 146 959,586	149,19%
PA 2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	IV-2	104 458 594,136	44 293 949,445	60 164 644,691	135,83%
	a/ DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES		101 600 599,554	41 415 758,193	60 184 841,361	145,32%
	b/ DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		2 857 994,582	2 878 191,252	-20 196,670	-0,70%
PA 3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	IV-3	5 310 645 315,564	4 809 164 773,775	501 480 541,789	10,43%
	a/ DEPOTS A VUE		2 247 605 228,411	2 128 439 857,186	119 165 371,225	5,60%
	b/ AUTRES DEPOTS ET AVOIRS		3 063 040 087,153	2 680 724 916,589	382 315 170,564	14,26%
PA 4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	IV-4	143 197 485,781	156 358 386,427	-13 160 900,646	-8,42%
	a/ EMPRUNTS MATERIALISES		0,000	10 037 309,589	-10 037 309,589	
	b/ AUTRES FONDS EMPRUNTES		64 430 512,466	77 185 704,720	-12 755 192,254	
	c/ RESSOURCES SPECIALES		78 766 973,315	69 135 372,118	9 631 601,197	13,93%
PA 5	AUTRES PASSIFS	IV-5	119 930 843,474	118 409 994,105	1 520 849,369	1,28%
	a/ PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES		22 952 851,459	23 994 117,272	-1 041 265,813	
	b/ COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION		67 264 144,645	56 246 081,865	11 018 062,780	19,59%
	c/ AUTRES		29 713 847,370	38 169 794,968	-8 455 947,598	-22,15%
	T O T A L PASSIF		5 680 147 981,943	5 128 995 887,154	551 152 094,789	10,75%
	CAPITAUX PROPRES	V				
CP 1	CAPITAL		170 000 000,000	170 000 000,000		
	a/ Capital souscrit, appelé versé		170 000 000,000	170 000 000,000		
	b/ Capital souscrit, appelé non versé		0,000	0,000		
CP 2	RESERVES		250 300 136,288	241 627 311,552	8 672 824,736	3,59%
	a/ PRIMES LIEES AU CAPITAL		141 760 000,000	141 760 000,000		
	b/ Réserve légale		14 817 510,947	13 114 915,260	1 702 595,687	
	c/ Réserves statutaires		0,000	0,000		
	d/ Réserves ordinaires		42 011 662,803	39 910 000,000	2 101 662,803	5,27%
	e/ Autres réserves		51 710 962,538	46 842 396,292	4 868 566,246	10,39%
CP 3	ACTIONS PROPRES		0,000	0,000		
CP 4	AUTRES CAPITAUX PROPRES		46 693,919	79 553,984	-32 860,065	
	a/ Subventions		46 693,919	79 553,984	-32 860,065	
	b/ Ecart de réévaluation		0,000	0,000		
	c/ TITRES ASSIMILES A DES CAPITAUX PROPRES		0,000	0,000		
CP 5	RESULTATS REPORTES		10 463 403,494	307 634,597	10 155 768,897	3301,24%
CP 6	RESULTAT DE L'EXERCICE		60 091 104,998	33 744 279,149	26 346 825,849	78,08%
	T O T A L CAPITAUX PROPRES		490 901 338,699	445 758 779,282	45 142 559,417	10,13%
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 171 049 320,642	5 574 754 666,436	596 294 654,206	10,70%

Etat des Engagements Hors Bilan
(états financiers)

	PASSIF EVENTUELS	NOTE	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION	EN %
HB 1	-Cautions, avals et autres garanties données	VI	1 036 089 673,557	870 948 143,400	165 141 530,157	18,96%
	<u>a- En faveur d'établissements bancaires et financiers</u>		397 413 597,929	311 094 420,611	86 319 177,318	27,75%
	<u>b- En faveur de la clientèle</u>		638 676 075,628	559 853 722,789	78 822 352,839	14,08%
HB 2	-Crédit documentaires		379 021 059,995	350 636 719,816	28 384 340,179	8,10%
	<u>a- En faveur de la clientèle</u>		290 155 133,366	277 532 622,278	12 622 511,088	4,55%
	<u>b- Autres</u>		88 865 926,629	73 104 097,538	15 761 829,091	21,56%
HB 3	-Actifs donnés en garantie					
	TOTAL PASSIF EVENTUELS		1 415 110 733,552	1 221 584 863,216	193 525 870,336	15,84%
HB 4	ENGAGEMENT DONNES	VI				
	-Engagement de financement donnés		45 120 298,000	45 394 543,000	-274 245,000	-0,60%
	<u>a- En faveur d'établissement bancaires, financiers et d'assurance</u>	-				
	<u>b- En faveur de la clientèle</u>		45 120 298,000	45 394 543,000	-274 245,000	-0,60%
HB 5	-Engagement sur titres		4 214 954,620	7 508 517,440	-3 293 562,820	-43,86%
	<u>a- Participation non libérées</u>		4 101 239,000	7 491 550,000	-3 390 311,000	-45,26%
	<u>b- Titres à recevoir</u>		113 715,620	16 967,440	96 748,180	570,20%
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		49 335 252,620	52 903 060,440	-3 567 807,820	-6,74%
HB 6	ENGAGEMENT RECUS	VI				
	-Engagements de financement reçus					
HB 7	-Garanties reçues		1 238 614 767,000	1 247 479 360,385	-8 864 593,385	-0,71%
7000	a - Garanties reçues de l'Etat		22 816 484,453	26 592 840,841	-3 776 356,388	-14,20%
7020	b - Garanties reçues d'établissement bancaires et financiers		18 605 131,000	23 674 208,385	-5 069 077,385	-21,41%
7040	c - Garanties reçues de la clientèle		1 197 193 151,547	1 197 212 311,159	-19 159,612	0,00%
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 238 614 767,000	1 247 479 360,385	-8 864 593,385	-0,71%

ETAT DE RESULTAT

(états financiers)

DU 01-01-09 AU 31-12-2009

(Unité = En. DT)

			31-12-2009	31-12-2008	VARIATION	EN %
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	VII-1				
PR 1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	VII-1	261 190 347,530	272 207 767,243	-11 017 419,713	-4,05%
	a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		13 622 712,633	29 856 271,316	-16 233 558,683	-54,37%
	b- Opérations avec la clientèle		222 105 161,688	219 523 277,522	2 581 884,166	1,18%
	c- Autres intérêts et revenus assimilés		25 462 473,209	22 828 218,405	2 634 254,804	11,54%
PR 2	COMMISSIONS (en Produits)	VII-1	53 860 866,934	51 520 022,682	2 340 844,252	4,54%
PR 3	GAINS SUR PORTEFEUIL-TITRES COMMERC ET OPER FINANCIERES	VII-1	63 446 738,859	60 000 585,907	3 446 152,952	5,74%
	a- Gain net sur titres de transaction	VII-1-3	32 946 948,869	25 400 063,428	7 546 885,441	29,71%
	b- Gain net sur titres de placement	VII-1-3	1 819 223,427	2 100 317,818	-281 094,391	-13,38%
	c- Gain net sur opérations de change	VII-1-3	28 680 566,563	32 500 204,661	-3 819 638,098	-11,75%
PR 4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	VII-1	6 483 376,178	5 272 299,861	1 211 076,317	22,97%
	a- Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement		2 545 115,909	1 826 777,013	718 338,896	39,32%
	b- Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation		576 000,432	973 771,728	-397 771,296	-40,85%
	c- Divid et reven assimilé /parts dans les entrepr assoc et co-entrepr		0,000	0,000		
	d- Divid et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées		3 362 259,837	2 471 751,120	890 508,717	36,03%
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		384 981 329,501	389 000 675,693	-4 019 346,192	-1,03%
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	VII-2				
CH 1	INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	VII-2	118 255 044,847	124 915 358,748	-6 660 313,901	-5,33%
	a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		528 929,675	775 022,985	-246 093,310	-31,75%
	b- Opérations avec la clientèle		108 359 733,995	113 476 851,112	-5 117 117,117	-4,51%
	c- Emprunts et ressources spéciales		9 101 146,098	10 403 125,192	-1 301 979,094	-12,52%
	d- Autres intérêts et charges		265 235,079	260 359,459	4 875,620	1,87%
CH 2	COMMISSIONS ENCOURUES	VII-2	3 816 326,494	3 546 971,064	269 355,430	7,59%
CH 3	PERTES SUR PORTEFEUIL-TITRES COMMERC ET OP FINANCIERES		0,000	0,000		
	a- Perte nette sur titres de transaction		0,000	0,000		
	b- Perte nette sur titres de placement		0,000	0,000		
	c- Perte nette sur opérations de change		0,000	0,000		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		122 071 371,341	128 462 329,812	-6 390 958,471	-4,97%
	PRODUIT NET BANCAIRE		262 909 958,160	260 538 345,881	2 371 612,279	0,91%

		AUTRES POSTES DE PRODUITS ET CHARGES				
PR 5/ CH 4	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF	VII-3	-36 793 710,064	-74 698 158,402	37 904 448,338	-50,74%
PR 6/ CH 5	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	VII-4	-2 153 107,001	-1 823 858,006	-329 248,995	18,05%
PR 7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	VII-5	2 763 517,852	2 791 803,755	-28 285,903	-1,01%
CH 6	FRAIS DE PERSONNEL	VII-6	109 226 215,452	96 033 744,698	13 192 470,754	13,74%
CH 7	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	VII-7	31 334 127,656	28 676 999,429	2 657 128,227	9,27%
CH 8	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	VII-8	14 899 913,371	14 492 173,681	407 739,690	2,81%
RESULTAT D'EXPLOITATION			71 266 402,468	47 605 215,420	23 661 187,048	49,70%
PR 8/ CH 9	SOLDE EN GAIN \ PERTE PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS ORDINAIRES	VII-9	-1 743 706,070	422 277,429	-2 165 983,499	-512,93%
CH 11	IMPOTS SUR LES BENEFICES	VII-10	9 431 591,400	14 283 213,700	-4 851 622,300	-33,97%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			60 091 104,998	33 744 279,149	26 346 825,849	78,08%
PR9/CH10	SOLDE EN GAIN \ PERTE PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES					
RESULTAT NET DE LA PERIODE			60 091 104,998	33 744 279,149	26 346 825,849	78,08%

**Etat des flux de trésorerie
(états financiers)
DU 01-01-09 AU 31-12-2009**
(Unité = En DT)

	NOTE	Année 31/12/2009	Année 31/12/2008
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		385 313 802,670	397 531 509,751
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-120 638 356,257	-121 285 629,940
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-177 544 372,532	-1 439 441,294
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-571 504 551,141	-322 781 869,862
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		528 002 223,552	731 401 488,388
Titres de placements		3 215 400,000	2 765 400,000
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-134 061 844,913	-121 932 793,803
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		25 721 995,295	16 036 106,951
Impôt sur le bénéfices		-20 065 903,723	-9 716 272,254
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	IX -1	-81 561 607,049	570 578 497,938
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 304 272,735	3 722 982,270
Acquisition \ cessions sur portefeuille d'investissement		-31 948 596,296	-17 495 273,885
Acquisition \ cessions sur immobilisations		-35 930 035,768	-15 440 059,292
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	IX -2	-62 574 359,329	-29 212 350,907
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		0,000	0,000
Emission d'emprunts			
Remboursement d'emprunts		-29 242 173,107	-17 492 931,117
Augmentation \ diminution ressources spéciales		9 691 812,766	-5 235 108,261
Dividendes versés		-15 300 000,000	-13 250 000,000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	IX -3	-34 850 360,341	-35 978 039,378
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-4	-22 861 367,806	-27 117 765,916
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-201 847 694,525	478 270 341,737
Liquidités et équivalents de liquidités au début de période		2 008 521 664,936	1 530 251 323,199
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	IX-5	1 806 673 970,411	2 008 521 664,936

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 12 2009

NOTE N°I

OBJET/ RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE N°II

OBJET/ BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS.

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2009 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1/ LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat du 31-12-2009 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2009 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2009 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2009 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2009 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2009 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2009.

II-2/ LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2009 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2009 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2009 sont « diminuées » du résultat.

II-3/ LES REGLES D'ÉVALUATION DES CREANCES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la

situation arrêtée au 31-12-2009 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2009 et un montant des produits réservés.

II-4/ LES REGLES D'ÉVALUATION DES TITRES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque a été effectuée au 31-12-2009. Cette évaluation a permis de déterminer un montant de provisions requises sur ces titres et un montant de la dotation aux provisions pris en considération dans l'arrêté des états financiers du 31-12-2009.

Cette évaluation a été arrêtée sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2009 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés.

Les plus values latentes déterminées pour les titres de placement, les titres de participations, les parts dans les entreprises liées ou coentreprises ne sont pas prises en compte dans le résultat du 31-12-2009.

Les moins values latentes sur l'ensemble de ces catégories de titres sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

II-5/ LES REGLES DE CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2009 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2009. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2009.

II-6 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2009, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2008 que celles relatives à l'année 2009.

Les données relatives à l'année 2008 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 Mai 2009.

NOTE N°III

OBJET/ NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 = Caisse et avoirs auprès de la Banque Centrale, Centre de chèques postaux et Trésorerie Générale de Tunisie
- AC2 = Créances sur les établissements bancaires et financiers
- AC3 = Créances sur la clientèle
- AC4 = Portefeuille Titres Commercial
- AC5 = Portefeuille titres d'investissement
- AC6 = Valeurs immobilisées
- AC7 = Autres actifs

III-1/ Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 485 002 mD ou 76,85 % en passant d'une période à une autre de 631 132 mD à 146 130 mD. Cette variation est imputable principalement aux postes suivants :

DESIGNATION	31 12 2009	31 12 2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
ENCAISSES	49 052	46 645	2 407	5,16
AVOIRS CHEZ LA BCT	96 082	583 824	-487 743	-83,54
AVOIRS CHEZ LE CCP	996	663	334	50,36
TOTAL	146 130	631 132	-485 002	-76,85

III-2/ Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de cette rubrique est passé entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 1 102 356 mD à 1 436 715 mD enregistrant ainsi une augmentation de 334 359 mD ou 30,33 %.

Cette variation provient de l'augmentation du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 319 459 mD ou 30,04% accompagnée par une augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 14 901 mD ou 38,41 %.

La variation du volume des créances sur les établissements bancaires qui est passé de 1 063 560 mD au 31/12/2008 à 1 383 019 mD au 31/12/2009 concerne les postes suivants :

DESIGNATION	31 12 2009	31 12 2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
Comptes de prêts à la BCT	790 385	704 710	85 675	12,16
Comptes de prêts du marché interbancaire	571 697	338 234	233 463	69,02
Créances rattachées sur prêts	1 487	2 151	-664	-30,86
Comptes correspondants Nos tri	4 469	3 380	1 089	32,22
Comptes correspondants Lori	5 407	1 020	4 387	430,15
Créances rattachées sur comptes correspondants	-15	64	-79	-123,44
Valeurs non imputées	9 588	14 000	-4 412	-31,52
TOTAL	1 383 019	1 063 560	319 459	30,04

La variation du poste Créances sur les établissements financiers qui est passé de 38 796 mD en Décembre 2008 à 53 696 mD en Décembre 2009 est imputable principalement à l'accroissement de nos concours en faveur des sociétés de Leasing sous forme de nouveaux crédits à moyen terme.

Cette variation concerne les postes suivants :

DESIGNATION	31 12 2009	31 12 2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
Crédits à moyen terme accordés aux sociétés de leasing	53 047	38 223	14 824	38,78
Créances rattachées	649	573	77	13,38
TOTAL	53 696	38 796	14 901	38,41

III-3/ Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés, des crédits sur ressources spéciales courants et classés et des comptes courants associés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Entreprises Bancaires.

Le total des créances sur la clientèle est passé de 2 991 726 mD en Décembre 2008 à 3 522 010 mD en Décembre 2009 enregistrant ainsi une augmentation de 530 284 mD ou 17,73 %.

Ce total est ventilé comme suit :

1) Comptes Débiteurs de la clientèle :

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 16 364 mD ou 5,00 % en passant de 327 292 mD en Décembre 2008 à 343 656 mD en Décembre 2009. Ces comptes débiteurs sont ventilés comme suit :

(En mD)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/ 2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Comptes débiteurs courants	313 702	292 168	21 534	7,37
-Comptes débiteurs douteux	3 144	8 275	-5 131	-62,01
-Avances sur dépôts à terme	15 909	14 668	1 241	8,46
-Créances rattachées	10 900	12 180	-1 280	-10,50
TOTAL	343 656	327 292	16 364	5,00

Les comptes débiteurs douteux s'élevant à 3 144 mD tels que présentés au bilan sont nets des provisions pour créances douteuses d'un montant de 17 301 mD et des agios réservés d'un montant de 7 076 mD, ce qui donne un volume brut de comptes courants douteux de 27 525 mD

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/ 2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Volume brut comptes courants douteux	27 525	33 244	-5 719	-17,20
-Provisions pour créances douteuses	-17 305	-4 061	-13 244	326,13
-Agios réservés	-7 076	-20 908	13 833	-66,16
Total comptes débiteurs douteux	3 144	8 275	-5 131	-62,01

Ce montant brut est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/ 2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Classe 2	2 371	3 921	-1 550	-39,53
-Classe 3	3 482	3 111	371	11,93
-Classe 4	21 672	26 212	-4 540	-17,32
TOTAL	27 525	33 244	-5 719	-17,20

2) Autres concours à la clientèle :

Les autres concours à la clientèle sont passés entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 2 603 146 mD à 3 106 946 mD enregistrant une augmentation de 503 800 mD ou 19,35 %.

Le total de ce poste est ventilé comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/ 2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Autres concours courants	2 987 191	2 453 652	533 539	21,74
-Autres concours douteux	119 706	149 396	-29 690	-19,87
-Comptes courants associés	49	98	-49	-50,0
TOTAL	3 106 946	2 603 146	503 800	19,35

a) Les autres concours courants sont répartis entre les différentes formes de crédits prévues par le plan comptable bancaire comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Crédits commerciaux et industriels	2 123 240	1 769 759	353 481	19,97
-Crédits immobiliers, promoteurs	76 000	82 872	-6 872	-8,29
-Crédits immobiliers, acquéreurs	573 046	445 348	127 698	28,67
-Crédits agricoles	211 953	157 234	54 719	34,80
	2 984 239	2 455 213	529 026	21,55
-Valeurs non imputées	169	901	-732	-81,24
-Créances rattachées	22 821	20 702	2 119	10,24
-Intérêts perçus d'avance (en moins)	-20 038	-23 164	3 126	-13,49
-Total autres concours courants	2 987 191	2 453 652	533 539	21,74

b) Les autres concours douteux de 119 706 mD tels que présentés au niveau du bilan sont nets des provisions pour créances douteuses pour un montant de 231 985 mD et des agios réservés pour un montant de 37 016 mD, ce qui donne un volume brut des autres concours douteux de 388 707 mD.

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Volume brut autres concours douteux	388 707	378 216	10 491	2,77
-Provisions pour créances douteuses	-231 985	-208 632	-23 353	11,19
-Agios réservés	-37 016	-20 188	-16 828	83,35
Total autres concours douteux	119 706	149 396	-29 690	-19,87

Ce montant brut est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Classe 2	11 175	23 235	-12 060	-51,90
-Classe 3	11 196	5 170	6 026	116,54
-Classe 4	366 336	349 811	16 525	4,72
TOTAL	388 707	378 216	10 490	2,77

c) Les comptes courants associés présentent un encours comptable brut de 49 mD.

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Nominal comptes courants associés	49	98	-49	-50,00
-Provisions pour créances douteuses	-	-	-	-
Total comptes courants associés	49	98	-49	-50,00

3) Crédits sur ressources spéciales

Les crédits sur ressources spéciales sont passés entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 61 289 mD à 71 409 mD enregistrant une augmentation de 10 120 mD ou 16,51 %

Ces crédits sont composés des éléments suivants :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Crédits sur ress spéciales courants	66 436	54 228	12 209	22,51
-Crédits sur ress spéciales douteux	4 101	6 074	-1 973	-32,48
-Créances rattachées	872	987	-115	-11,66
TOTAL	71 409	61 289	10 120	16,51

Les crédits sur ressources spéciales douteux totalisant 4 101 mD sont nets des provisions pour créances douteuses pour un montant de 9 717 mD et des agios réservés pour un montant de 200 mD, ce qui donne un encours comptable brut de 14 018 mD.

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Volume brut crédits sur ress Spéciales douteux	14 018	14 968	-950	-6,35
-Provisions pour créances douteuses	-9 717	-8 670	-1 047	-12,06
-Agios réservés	-200	-224	24	-10,59
Total crédits sur ress spéciales douteux	4 101	6 074	-1 973	-32,48

Ce montant brut est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Classe 2	24	23	1	4,35
-Classe 3	171	28	143	510,71
-Classe 4	13 823	14 917	-1 094	-7,33
TOTAL	14 018	14 968	-950	-6,35

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

a) Créances courantes :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Créances courantes hors engagements par signatures et comptes courants associés	3 380 286	2 816 277	564 009	20,03
-Créances courantes sur comptes courants associés	49	98	-49	-50,0
	3 380 335	2 816 375	563 960	20,02
-Valeurs non imputées	154	901	-747	-82,89
-Créances rattachées	34 593	33 868	725	2,14
-Intérêts perçus d'avance sur les crédits (en moins)	-20 039	-23 164	3 125	-13,49
	3 395 043	2 827 980	567 063	20,05
-Engagements par signatures courants	913 548	820 123	93 425	11,39
TOTAL	4 308 591	3 648 103	660 488	18,10

b) Créances douteuses brutes

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Créances douteuses hors engagements par signatures et comptes courants associés	430 250	426 429	3 821	0,90
-Engagements par signatures douteux	15 283	12 985	2 298	17,70
	445 533	439 414	6 119	1,39
-Créances douteuses sur comptes courants associés	-	-	-	
	445 533	439 414	6 119	1,39

Ces créances douteuses hors comptes courants associés sont réparties entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Classe 2	14 154	28 212	-14 058	-49,83
-Classe 3	16 208	9 025	7 183	79,59
-Classe 4	415 171	402 177	12 994	3,23
TOTAL	445 533	439 414	6 119	1,39

Le calcul de ce volume de créances classées de la clientèle a abouti à la détermination d'un total de provisions requises et d'agios réservés de 309 869 mD réparti entre les différentes catégories de créances comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Provisions requises sur engagements hors bilan	9 749	6 838	2 911	42,57
-Provisions requises sur créances du bilan	300 120	259 552	40 568	15,63
	309 869	266 390	43 479	16,32
-Provisions requises sur comptes courants associés	-	-	-	-
TOTAL	309 869	266 390	43 479	16,32

Le volume des provisions requises couvrant les créances sur la clientèle est affecté aux créances du bilan pour un montant de 300 120 mD et aux engagements hors bilan pour un montant de 9 749 mD.

Ce volume des provisions de 309 869 mD concernant les créances du bilan est affecté à hauteur de 44 292 mD sous forme d'agios réservés et de 265 577 mD sous forme de provisions sur créances douteuses.

Les provisions couvrant les créances du bilan qui ont été constituées pour un montant de 303 295 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnés.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 9 749 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances sur la clientèle totalisent 313 044 mD ventilés comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Agios réservés	44 292	41 320	2 972	7,20
-Provisions pour créances du bilan	259 003	221 360	37 643	17,01
-Provisions pour engagement hors bilan	9 749	6 838	2 911	42,57
TOTAL	313 044	269 518	43 526	16,15

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24. Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés

III-4/ Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 464 123 mD à 630 465 mD enregistrant ainsi une augmentation de 166 342 mD ou 35,84 %.

Cette variation provient de l'augmentation du volume des titres de transactions de 173 305 mD ou 39,96 % (due aux différentes souscriptions effectuées durant la période allant du 31/12/2008 au 31/12/2009) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 6 963 mD ou 22,88 %.

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres vendus à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

1) Les titres de transaction

a) Les titres de transaction souscrits et non encore remboursés sont ventilés pour leur valeur nominale en mD comme suit :

NATURE DES TITRES DE TRANSACTION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	EN %
Bons de trésor assimilables	1 062 570	871 478	191 092	21,93
Bons de trésor à court terme	106 600	31 000	75 600	243,87
Bons de trésor zéro coupon	23 700	23 700	0	0
Sous Total des titres de transaction en principal	1 192 870	926 178	266 692	28,79

Créances et dettes rattachées et différence entre valeur nominale et valeur d'acquisition des BTA	35 508	18 752	16 756	89,36
TOTAL DES TITRES DE TRANSACTION SOUSCRITS	1 228 378	944 930	283 448	29,99

(1) La variation des titres de transaction en Bons de trésor assimilables (BTA) s'élevant à 191.092 titres provient essentiellement de :

- Nouvelles adjudications en 2009 auprès du Trésor	300 000
- Acquisitions auprès de la BCT	0
- Transferts reçus des clients	9 500
- Remboursements des BTA en 2009	109 284
- Transferts effectués par les clients	9 124

(2) La variation des titres de transaction en Bons de trésor à court terme (BTC) s'élevant à 75 600 titres provient essentiellement de :

- Nouvelles adjudications en 2009 auprès du Trésor	105 500
- Transferts reçus des clients	2 100
- Remboursements des BTC en 2009	32 000

b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres vendus à la clientèle et sont présentés pour leur valeur comptable en mD au 31/12/2009 comme suit :

NATURE DES TITRES	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	EN %
1) TITRES GARDES EN PORTEFEUILLE DE LA BANQUE				
Bons de trésor assimilables	542 938	408 784	134 154	32,82
Bons de trésor à court terme	48 710	1 375	47 335	3 442,55

Bons de trésor zéro coupons	18 699	23 000	-4 301	-18,70
Créances, dettes rattachées et primes sur BTZ	-3 356	527	-3 883	-736,81
TOTAL des titres gardés en portefeuille	606 991	433 686	173 305	39,96
2) TITRES VENDUS A LA CLIENTELE				
Bons de trésor assimilables	558 496	480 919	77 577	16,13
Bons de trésor à court terme	57 890	29 625	28 265	95,41
Bons de trésor zéro coupons	5 001	700	4 301	614,43
TOTAL des titres vendus à la clientèle	621 387	511 244	110 143	21,54
TOTAL GENERAL DES TITRES SOUSCRITS PAR LA BANQUE	1 228 378	944 930	283 448	29,99

2) Les titres de placement

Les titres de placement qui sont composés principalement des obligations et des parts prioritaires dans les fonds commun de créances sont passés de 30 437 mD au 31/12/2008 à 23 474 mD au 31/12/2009 enregistrant une diminution de 6 963 mD ou 22,88 %. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des obligations.

La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique comme suit :

NATURE DES TITRES	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	EN %
Obligations émises par les sociétés privées	6 270	9 486	-3 216	-33,9
Titres SICAV	2 348	902	1 446	160,31
Parts prioritaires dans les fonds commun de créances	13 148	18 185	-5 037	-27,7
Parts subordonnées	1 500	1 500	0	-
Créances et dettes rattachées	208	364	-156	-42,86
TOTAL	23 474	30 437	-6 963	-22,88

III-5/ Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associés et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées et des fonds gérés est passé de 148 370 mD en Décembre 2008 à 178 376 mD en Décembre 2009 soit une augmentation de 30 006 mD ou 20,22 %.

Cette augmentation provient principalement des opérations suivantes :

DESIGNATION	MONTANT
- Nouvelles participations ou libérations	36 835
- Cession de titres de participation	-5 343
- Réduction de la valeur des participations suite à la réduction du capital ou à la liquidation de la société émettrice	-75
- Libération du fonds géré placé auprès de la SICAR AVENIR	3 000
- Dotation aux provisions sur titres de participation (1)	-6 144
- Reprise de provisions sur titres de participation	2 004
- Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances détenues sur certaines entreprises publiques prises en charge par l'Etat	-333
- Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances des projets touristiques	-148
- Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	210
TOTAL	30 006

(1) La dotation aux provisions sur portefeuille titres d'investissement se détaille ainsi :

- Dotation aux provisions sur titres de participation	1 565
- Dotation aux provisions sur parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises	4 579
TOTAL	6 144

Ces opérations sont détaillées comme suit :

NATURE D'OPERATION	TITRES D'INVESTI S- SEMENT	TITRES DE PARTICI- PATION	PARTS DANS LES ENTREPRISE S LIEES ET DANS LES COENTREPR ISES	FONDS GERE	TOTAL
Encours brut au 31/12/2008 hors créances rattachées	9 713	45 634	91 465	28 250	175 062
Libérations effectuées au courant du 1 ^{er} semestre 2009	0	24 548	4 636	0	29 184
Libérations effectuées au courant du 2 ^{ème} semestre 2009	0	6 852	799	3 000	10 651
Total des libérations	0	31 400	5 435	3 000	39 835
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 1 ^{er} semestre 2009	0	217	0	0	217
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 2 ^{ème} semestre 2009	481	5 201	0	0	5 681
Total des cessions ou remboursements	481	5 418	0	0	5 898
Encours brut au 31/12/2009 hors créances rattachées	9 232	71 616	96 900	31 250	208 998
Créances rattachées	200	15	0	594	809
Provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	0	20 209	11 065	147	31 421
TOTAL DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	9 432	51 422	85 835	31 697	178 376

III-6/ Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisations	Taux d'amortissements
Immobilisations incorporelles	
-Logiciels	33,33%
-Licences	33,33%
-Fonds de commerce	5%
Immobilisations corporelles	
-Bâtiments	5% et 2,5%
-Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10%
-Equipements de bureaux	10%
-Matériel de transport	20%
-Matériel informatique	15%
-Immobilisations à statut juridique particulier	10%

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 16 943 mD ou 16,48 % en passant de 102 813 mD au 31/12/2008 à 119 756 mD au 31/12/2009. Ces actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2009 comme suit :

1) Les immobilisations

RUBRIQUES	SOLDE AU 31/12/2008	ACQUISITIONS OU RECLASSEMENTS		CESSIONS OU RECLASSEMENTS		SOLDE AU 31/12/2009
		1 ^{er} SEMESTRE 2009	2 ^{er} SEMESTRE 2009	1 ^{er} SEMESTRE 2009	2 ^{er} SEMESTRE 2009	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Fonds de commerce et droit au bail	3 193	-	364	-	-	3 557

Logiciels informatiques	5 176	28	47	-	-	5 251
Licence	4 504	216	662	-	-	5 382
Total des immobilisations incorporelles	12 873	244	1 073	-	-	14 190
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	15 961	-	1 018	-	-	16 979
Constructions	51 199	63	6 066	-	-	57 328
Constructions non affectés aux activités professionnelles	217	-	1 712	-	-	1 929
Agencement, aménagement et installation	26 048	-	-	-	51	25 997
Installations générales des constructions	6 097	255	-	-	-	6 352
Agencement, aménagement des constructions	20 886	369	2 766	-	-	24 021
Matériel d'exploitation bancaire	3 885	431	387	-	-	4 703
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	8	-	-	-	-	8
Équipements de bureaux	9 394	195	368	2	303	9 652
Agencement des	182	16	-	-	-	198

équipements de bureaux						
Mobilier de bureaux	8 163	139	357	18	71	8 570
Agencement du mobilier de bureaux	1 443	60	373	-	-	1 876
Matériel de transport	1 841	71	43	18	200	1 737
Matériel informatique	39 703	1 446	2 986	-	2 349	41 786
Travaux en cours	8 909	6 014	416	-	-	15 339
Immeubles en attente d'affectation	1 577	-	3	424	-	1 156
avances sur immobilisations en cours	58	-	948	-	-	1 006
Immobilisations à statut juridique particulier	375	166	8	-	-	549
Total des immobilisations corporelles	195 946	9 225	17 451	462	2 974	219 186
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	208 819	9 469	18 524	462	2 974	233 376

Au vu de ce tableau, Les mouvements effectués sur les comptes des immobilisations sont résumés comme suit :

- Total des acquisitions de l'année 2009 = 27 993 mD
- Total des cessions, mise en rebus et reclassement de l'année 2009 = 3 436 mD

2) Les amortissements

RUBRIQUES	AMORTISSEMENTS CUMULES 31/12/2008	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS	AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/2009	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2009
		1 ^{er} SEMESTRE 2009	2 ^{er} SEMESTRE 2009			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Fonds de commerce et droit au bail	1 239	76	91	-	1 406	2 151
Logiciels informatiques	5 155	14	32	-	5 201	50
Licence	4 155	157	263	-	4 575	807
Total des immobilisations incorporelles	10 549	247	386	-	11 182	3 008
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrain	-			-		16 979
Bâtiments	15 927	834	928	-	17 689	39 639
Constructions non liées aux activités professionnelles	88	4	3	-	95	1 834
Agencement et aménagement des constructions	6 942	1 054	1 149	-	9 145	14 876
Installations générales des constructions	2 488	305	311	-	3 104	3 247
Installations générales, agencements et aménagements des bâtiments	22 722	499	473	<44>	23 650	2 347
Équipements de bureaux	5 741	320	324	<286>	6 099	3 553
Agencements des équipements de bureaux	60	9	10	-	79	119
Matériel de transport	1 304	97	86	<141>	1 346	391
Mobilier de	4 622	319	327	<88>	5 180	3 390

Bureaux						
Agencements du mobilier de Bureaux	346	74	92	-	512	1 364
Matériel d'exploitation bancaire	1 174	305	326	-	1 805	2 898
Agencements du Matériel d'exploitation bancaire	3		1	-	3	5
Matériel informatique	33 725	959	1 043	<2 339>	33 388	8 398
Immeubles en attente d'affectation	-			-		1 156
avances sur immobilisations en cours	-			-		1 006
Travaux en cours	-			-		15 339
Immobilisations à statut juridique particulier	315	12	16	-	343	206
Total des immobilisations corporelles	95 457	4 791	5 089	<2 898>	102 438	116 748
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	106 006	5 038	5 475	<2 898>	113 620	119 756

Ainsi, les dotations aux amortissements enregistrées au titre de l'exercice 2009 sur les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent 10 513 mD

III-7/ Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 134 235 mD en Décembre 2008 à 137 597 mD en Décembre 2009 enregistrant une augmentation de 3 362 mD ou 2,50 %. Cette variation concerne les sous-rubriques suivantes :

- Comptes de régularisation : + 3 988 mD
- Autres comptes : - 626 mD

III-7-1 : Les comptes de régularisation sont passés entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 16 850 mD à 20 838 mD ce qui donne une augmentation de 3 988 mD. Cette augmentation est imputable aux comptes suivants :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Comptes de régularisation	20 211	14 196	6 015	42,38
Sièges, succursales et agences	104	1 509	-1 405	-93,14
Comptes de position de change et d'ajustement devises	523	1 145	-622	-54,36
Total	20 838	16 850	3 988	23,67

III-7-2 : Les autres comptes d'actifs ont diminué de 626 mD ou 0,53 % en passant de 117 385 mD en Décembre 2008 à 116 759 mD en Décembre 2009 Cette baisse provient des comptes suivants :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Débiteurs divers	111 486	112 554	-1 068	-0,97
Comptes de stocks	23	9	14	169,22
Charges reportées	5 250	4 822	428	8,86
Total	116 759	117 385	-626	-0,53

Les charges reportées comportent principalement les comptes suivants :

- Frais d'émission d'emprunt	230 mD
- Charges à répartir	1 427 mD
- Frais d'études	3 593 mD
Total	5 250 mD

Ces charges reportées ont fait l'objet d'une résorption au titre de l'année 2009 d'un montant de 4 419 mD.

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2008 et Décembre 2009 un accroissement de 596 294 mD ou 10,70 % en passant de 5 574 755 mD à 6 171 049 mD

NOTE IV/**OBJET/ NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes =

- PA1 = Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 = Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 = Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 = Emprunts et ressources spéciales
- PA5 = Autres passifs

IV-1/ BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 769 mD à 1 916 mD soit une augmentation de 1 147 mD ou 149,19 %. Cette variation est due à l'augmentation du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT qui sont passés de 37 mD en Décembre 2008 à 196 mD en Décembre 2009 enregistrant augmentation de 159 mD ou 426,68 % accompagnée d'une augmentation des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 985 mD ou 137,96 %

Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Comptes BCT en devises	196	37	159	426,68
Chèques BCT en attente de règlement	1 700	714	986	137,96
Dettes rattachées	20	17	3	13,89
TOTAL	1 916	769	1 147	149,19

IV-2/ Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 44 294 mD à 104 459 mD soit une augmentation de 60 165 mD ou 135,83 %. Cette variation est due à l'augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires qui sont passés de 41 416 mD en Décembre 2008 à 101 601 mD en Décembre 2009 enregistrant une augmentation de 60 185 mD ou 145,32% accompagnée d'une diminution des dépôts des établissements financiers à hauteur de 20 mD ou 0,70 %.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires sont constitués des éléments suivants :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Emprunt en devise auprès des banques	25 131	15 711	9 420	59,96
Dépôts des correspondants Banquiers	75 631	24 821	50 810	204,71
Autres sommes dues	751	723	28	3,90
Dettes rattachées	88	161	-73	-45,34
TOTAL	101 601	41 416	60 185	145,32

Les dépôts et avoirs des établissements financiers sont passés entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 2 878 mD à 2 858 mD enregistrant une diminution de 20 mD ou 0,70 %. Cette variation provient de la diminution des soldes créditeurs des comptes courants des entreprises de leasing d'un montant de 39 mD, ainsi qu'une augmentation de créances rattachées à hauteur de 19 mD.

IV-3/ Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 501 480 mD ou 10,43 % en passant de 4 809 165 mD en Décembre 2008 à 5 310 645 mD en Décembre 2009

Cette augmentation provient des postes suivants :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Dépôts à vue	2 247 605	2 128 440	119 165	5,60
Dépôts d'épargne	1 141 632	1 004 536	137 096	13,65
Comptes à échéance	1 003 061	836 289	166 772	19,94
Bons à échéance	481 510	446 293	35 217	7,89
Certificats de dépôts marchés monétaire	270 000	262 000	8 000	3,05
Dettes rattachées	19 544	23 631	-4 087	-17,30
Autres sommes dues	147 293	107 975	39 318	36,41
Total	5 310 645	4 809 165	501 480	10,43

IV-4/ Emprunts et ressources spéciales

Le total de ce poste est passé d'une période à une autre de 156 358 mD à 143 197 mD enregistrant une diminution de 13 161 mD ou 8,42%.

Ce poste est composé principalement :

- De l'emprunt subordonné SFI Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/06/2004 pour un montant de 41 500 000 EUR pour une contre valeur en dinar de 63 532 350 TND

Il a été accordé par l'IFC (International Finance Corporation) selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise

La première et la deuxième échéance ont été remboursées pendant l'année 2009 pour un montant de 12 706 mD

Cet emprunt est majoré au 31/12/2009 des dettes rattachées totalisant 195 mD

- De l'emprunt subordonné PROPARCO Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/12/2004 pour un montant de 8 300 000,00 EUR soit une contre valeur en dinar de 13 364 660 TND

Il a été accordé par PROPARCO selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise

Cet emprunt est majoré au 31/12/2009 des dettes rattachées totalisant 45 mD

Ces emprunts subordonnés qui sont pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres servent notamment à financer les crédits accordés à la clientèle

- Des fonds reçus des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisés par la Banque pour financer les crédits à la clientèle

Ces fonds ont enregistré une augmentation de 9 631 mD ou 13,93 % en passant de 69 135 mD en Décembre 2008 à 78 766 mD en Décembre 2009. Cette variation des ressources spéciales provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensée par le déblocage de nouvelles ressources Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	NOUVELLES RESSOURCES	REMBOURS EMENTS	SOLDE AU 31/12/2009
FOPRODI	1 299	39	1	1 337
BIRD	685	-	-	685
FONAPRA	5 837	100	851	5 086
FOSDA	227	-	9	218
FOSEP	6	-	-	6
FDCI	940	32	39	933
LIGNE AFD	8 224	16 036	1 114	23 146

LIGNE BEI	99	2 091	57	2 133
LIGNE ITALIENNE	11 084	825	2 435	9 474
BANQUE MONDIALE	2 423	-	908	1 515
LIGNE APEX	1 334	-	546	788
LIGNE PROPARCO	11 769	103	2 567	9 305
LIGNE SUEDOISE	117	-	72	45
LIGNE KFW	18 847	1 825	2 248	18 424
LIGNE CFD	597	-	294	303
LIGNE ESPAGNOLE	3 408	-	218	3 190
FNG	1 719	-	-	1 719
Sous Total	68 615	21 051	11 359	78 307
Dettes rattachées	520	-	61	459
Total	69 135	21 051	11 420	78 766

IV-5/ Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 118 410 mD au 31 Décembre 2008 à 119 930 mD au 31 Décembre 2009 enregistrant une augmentation de 1 520 mD ou 1,28 %. Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Provisions pour passifs et charges	22 952	23 994	-1 042	-4,34
Comptes d'attente et de régularisation	67 264	56 246	11 018	19,58
Autres comptes	29 714	38 170	-8 456	-22,15
Total	119 930	118 410	1 520	1,28

Ces postes comportent les éléments suivants :

IV-5-1 : Provisions pour passifs et charges :

Ces provisions sont constituées au 31 Décembre 2009 principalement des provisions pour risques d'exploitation d'un montant de 13 203 mD et des provisions pour engagements hors bilan pour 9 749 mD

IV-5-2 : Comptes d'attente et de régularisation

Ces comptes sont détaillés comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Autres produits constatés d'avance	5 028	4 833	195	4,03
Charges à payer	36 527	28 123	8 404	29,88
Comptes d'attente à régulariser	25 709	23 290	2 419	10,39
Total	67 264	56 246	11 018	19,59

IV-5-3 : Autres comptes

Ce poste est détaillé comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Etat, impôts et taxes	5 165	15 406	-10 241	-66,47
Comptes de retenues	14 720	11 770	2 951	25,07
Autres créditeurs divers	9 828	10 994	-1 165	-10,60
Total	29 713	38 170	-8 455	-22,15

NOTE N°V**OBJET/ NOTES SUR L'ETAT DES CAPITAUX PROPRES**

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 445 759 mD à 490 901 mD enregistrant ainsi une augmentation de 45 142 mD ou 10,13 %.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

- Réserve légale	1 703
- Réserves ordinaires	2 102
- Réserves pour plus value de Cession des titres	1 110
- Réserves pour fonds social	3 906
- Résultats reportés	10 155
- Subventions	-33
- Amortissements dérogatoires	-148
- Variation du résultat net entre 2008 et 2009	26 347

Ces variations sont dues aux opérations suivantes :

a) Réserve légale

La réserve légale a augmenté de 1 703 mD ou 12,98 % en passant de 13 115 mD en Décembre 2008 à 14 817 mD en Décembre 2009. Cette variation provient de l'affectation du résultat net de l'exercice 2008 et ce conformément à la deuxième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 mai 2009.

b) Réserves ordinaires

Les réserves ordinaires ont augmenté de 2 102 mD ou 5,27 % en passant de 39 910 mD en Décembre 2008 à 42 012 mD en Décembre 2009. Cette variation provient du transfert des réserves pour plus-value de cession de titres devenant libres fiscalement et ce conformément à la troisième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 mai 2009.

c) Réserves pour plus-value de cession de titres

Le total des réserves pour plus-value de cession de titres de participation a augmenté de 1 110 mD suite à l'affectation d'un montant de 3 211 mD provenant de la répartition du résultat de l'exercice 2008 compensé par le transfert effectué au compte des réserves ordinaires pour le montant des réserves pour plus-value de cession de titres devenant libres fiscalement à hauteur de 2 102 mD.

d) Réserves pour fonds social

Les réserves pour fonds social ont augmenté de 3 906 mD suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2008 à raison de 3 374 mD majoré d'un montant de 532 mD provenant du produit d'utilisation de ce fonds.

e) Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires qui font partie des capitaux propres s'élèvent au 31/12/2009 à 230 mD.

Ces amortissements dérogatoires correspondent à la différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal des frais d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires et des emprunts subordonnés.

f) Résultats reportés

La variation du report à nouveau est justifiée par l'affectation du résultat de l'exercice 2008.

Il y a lieu de noter que l'affectation du résultat de l'exercice 2008 a été décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2009.

g) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est passé entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 33 744 mD à 60 091 mD enregistrant une augmentation de 26 347 mD ou 78,08 %.

NOTE VI

OBJET / NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

VI-1/ Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie

En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation

VI-2/ Les opérations de change non dénouées à la date du 31-12-2009 s'élèvent à 247 647 mD

VI-3/ La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31-12-2009 à 85 mD

VI-4/ Les engagements de financement autorisés et dont les conditions de mise en place ne sont pas encore remplies au 31-12-2009 totalisent 325 881 mD

NOTE VII

OBJET/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Le résultat net de la période correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaire, augmentée des produits d'exploitation non bancaire et diminuée des charges d'exploitation non bancaire, des frais généraux, des dotations aux provisions sur créances et hors bilan, des dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement, des dotations aux amortissements sur immobilisations et aux résorptions des charges reportées et diminuée ou augmentée du résultat des corrections de valeurs sur créances et hors bilan et sur portefeuille d'investissement et diminuée ou augmentée du résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles et diminuée de l'impôt sur les sociétés

VII-1 Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 389 001 mD à 384 981 mD enregistrant ainsi une baisse de 4 019 mD ou 1,03 %

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières,
- Revenus du portefeuille titres d'investissement,

VII-1-1 : Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 272 208 mD au 31/12/2008 à 261 190 mD au 31/12/2009 enregistrant une diminution de 11 017 mD ou 4,05 %

Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	143	817	-674	-82,56%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	13 480	29 040	-15 560	-53,58%
Intérêts sur crédits à la clientèle	185 417	181 627	3 790	2,09%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	36 688	37 896	-1 208	-3,19%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	13 010	11 490	1 520	13,23%
Autres intérêts et revenus assimilés	12 453	11 338	1 115	9,83%
TOTAL	261 190	272 208	-11 017	-4,05%

VII-1-2 : Les Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 51 520 mD au 31/12/2008 à 53 861 mD au 31/12/2009 enregistrant une augmentation de 2 341 mD ou 4,54 %.

Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Commission sur opérations de change	2 330	2 033	297	14,61%
Commission sur engagements de financement	11 758	11 892	-134	-1,12%
Commission sur engagement de garantie	4 283	3 681	602	16,35%
Commission sur prestations de services financiers	16 704	15 628	1 077	6,89%
Commissions sur autres opérations bancaires	18 786	18 286	500	2,73%
TOTAL	53 861	51 520	2 341	4,54%

VII-1-3 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 63 447 mD au 31/12/2009 contre 60 001 mD au 31/12/2008 soit une augmentation de 3 446 mD ou 5,74 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

VII-1-3-a/ Titres de transactions

Les produits des titres de transaction sont passés de 25 400 mD au 31/12/2008 à 32 947 mD au 31/12/2009 enregistrant une augmentation de 7 547 mD ou 29,71 %.

Ces produits se décomposent comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008 *	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Intérêts	30 015	25 443	4 572	17,97%
Plus ou moins value de cession ou de remboursement	2 932	-43	2 975	6918,60 %
TOTAL	32 947	25 400	7 547	29,71%

* Il est à noter qu'un reclassement entre les moins values et les intérêts est effectué pour un montant de 1 578 au titre de l'exercice 2008.

VII-1-3-b/ Titres de placement

Les revenus des titres de placement qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations souscrites par la banque et des revenus des parts prioritaires des FCC souscrites par la BIAT au cours des années 2008 et 2009 ont enregistré une diminution de 281 mD ou -13,38 % en passant d'une période à une autre de 2 100 mD à 1 819 md. Cette diminution provient principalement des parts prioritaires du FCC 1 et FCC 2.

VII-1-3-c/ Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 32 500 mD au 31/12/2008 à 28 681 mD au 31/12/2009 enregistrant une diminution de 3 819 mD ou 11,75 %.

VII-1-4 : Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation ont enregistré une augmentation de 1 211 mD ou 22,97 % en passant d'une période à une autre de 5 272 mD à 6 483 mD. Cette augmentation provient principalement des dividendes reçus de 3 938 mD au 31/12/2009 contre 3 445 mD au 31/12/2008 soit 493 mD.

VII-2/ Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 128 462 mD à 122 071 mD enregistrant ainsi une diminution de 6 391 mD ou 4,97 %

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières

VII-2-1 : Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 124 915 mD au 31/12/2008 à 118 255 mD au 31/12/2009 enregistrant une diminution de 6 660 mD ou 5,33 %.

Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	514	651	-137	-20,98%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	15	124	-109	-88,11%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	108 360	113 477	-5 117	-4,51%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	6 450	7 498	-1 048	-13,97%
Intérêts sur ressources spéciales	2 651	2 905	-254	-8,74%
Autres intérêts et charges	265	260	5	1,87%
TOTAL	118 255	124 915	-6 660	-5,33%

VII-2-2 : Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passées de 3 547 mD au 31/12/2008 à 3 816 mD au 31/12/2009 enregistrant une augmentation de 269 mD ou 7,59 %.

Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	287	245	42	17,38%
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 009	1 077	-68	-6,29%
Commissions sur prestations de services financiers	2 445	2 149	296	13,77%
Commissions sur autres opérations	75	76	-1	-1,32%
TOTAL	3 816	3 547	269	7,59%

VII-3/ Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31-12-2009 un montant de 36 794 mD ventilé comme suit :

- Dotation aux provisions	76 520
- Pertes sur créances	2 598
- Reprise de provisions	<42 265>
- Récupérations créances passées en perte	<59>

La variation entre le 31/12/2008 et le 31/12/2009 concernant cette rubrique est décrite comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATIO N EN VALEUR	VAR EN %
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	70 334	83 640	-13 306	-15,91%
Dotation aux provisions pour risques et charges	6 186	14 410	-8 224	-57,07%
Total dotations	76 520	98 050	-21 530	-21,96%
pertes sur créances	2 598	110 006	-107 408	-97,64%
Total des dotations et des pertes sur créance	79 118	208 056	-128 938	61,97%
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	29 778	132 018	-102 240	-77,44%
Reprise de provisions pour pertes et charges	12 487	1 292	11 195	866,21%
Récupérations créances passées en perte	59	48	11	24,21%
Total des reprises et des récupérations sur créance	42 324	133 358	-91 034	-68,26%
Solde en perte	36 794	74 698	37 904	-50,74%

VII-4/ Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31-12-2009 un solde en perte de 2 153 mD ventilé comme suit :

- Dotation aux provisions	6 144 mD
- Charges et pertes	376 mD
- Reprise de provision	<2 004>mD
- Plus value de cession	<2 363>mD

La variation entre le 31/12/2008 et le 31/12/2009 concernant ce poste est décrite comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATIO N EN VALEUR	VAR EN %
Dotation aux provisions sur titres de participation	1 565	8 953	-7 388	82,52%
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées	4 579	141	4 438	3152%
Total dotations	6 144	9 094	-2 950	32,43%
Moins value sur cession des titres d'investissement	20	0	20	
Charges et pertes sur titres	356	867	-511	-58,95%
Total des dotations et des pertes	6 520	9 961	-3 441	34,54%
Reprise de provisions sur titres de participation	2 004	3 702	-1 698	-45,88%
Plus value de cession des titres de participation	2 363	4 435	-2 072	-46,71%
Total des gains	4 367	8 137	-3 770	46,33%
Solde en perte	2 153	1 824	329	18,05%

VII-5/ Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 2 792 mD à 2 763 mD enregistrant ainsi une diminution de 28 mD ou 1,01 %.

VII-6/ Frais de personnel

L'augmentation de 13 192 mD ou 13,74 % enregistrée entre Décembre 2008 et Décembre 2009 est imputable aux salaires, aux charges sociales et aux autres charges de personnel

VII-7/ Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 2 657 mD enregistrée entre Décembre 2008 et Décembre 2009 résulte d'une diminution des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 330 mD et une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 2 987 mD.

VII-8/ Dotations aux amortissements

Le solde de cette rubrique enregistre au 31-12-2009 un montant de 14 900 mD ventilés comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATIO N EN VALEUR	VAR EN %
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles des	673	754	-81	-10,74%
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles des	9 881	9 380	501	5,34%
Dotations aux amortissements charges reportées des	4 379	4 417	-38	-0,85%
Régularisation des amortissements	-33	-59	26	-44,06%
Total de la dotation annuelle	14 900	14 492	408	2,81%

VII-9/ Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique de 1 744 provient des plus value de cession d'immobilisation de 24 mD, compensé par des moins value sur cession d'immobilisation pour 28 mD et autres pertes pour 1 739 mD.

VII-10/ Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31-12-2009 un montant de 9 431 mD contre 14 283 mD au 31/12/2008 soit une diminution 4 852 mD ou 33,97 %.

NOTE VIII

OBJET / PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31-12-2009 à 458 101 mD En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan

NOTE N°IX

OBJET : NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements des liquidités de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 2 008 522 mD au 31-12-2008 à 1 806 674 mD au 31-12-2009 enregistrant une diminution de 201 848 mD ou 10,04 %. L'ensemble des ces liquidités et équivalents de liquidités provient des flux de trésorerie négatif concernant les activités d'exploitation à hauteur de 81 562 mD, des flux de trésorerie négatif provenant des activités d'investissements à hauteur de 62 574 mD et d'un flux négatif des activités de financement à hauteur de 34 850 mD et majorés des incidences des variations des taux de change à concurrence de 22 861 mD.

Le flux négatif de trésorerie résulte de la situation où le total des décaissements d'une période est supérieur au total des encaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

IX-1 Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens négatif de ce flux

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une diminution de 203 399 mD entre Décembre 2008 et Décembre 2009
- Les crédits à la clientèle ont été augmentés de 248 722 mD entre Décembre 2008 et Décembre 2009
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31-12-2008 et le 31-12-2009 à 134 062 mD
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 264 675 mD

IX-2 Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la souscription nette libérée dans certains titres d'investissement compensées en partie par la perception des dividendes sont à l'origine du flux de trésorerie négatif de 62 574 mD.

IX-3 Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie négatif net de 34 850 mD provient par le remboursement des emprunts de 29 242 mD et du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires de 15 300 mD et par l'augmentation du total des ressources extérieures à hauteur de 9 692 mD.

IX-4 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31-12-2009 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 22 861 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

- dépôts de la clientèle	: + 22 490 mD
- dépôts des établissements bancaires	: - 192 mD
- prêts et avances accordés à la clientèle	: - 2 092 mD
- sommes versées aux créiteurs divers	: + 198 mD
- autres flux de trésorerie	: + 2 457mD

	+ 22 861 mD

IX-5 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

Ces liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent au 31-12-2009 à 1 806 674 mD proviennent essentiellement des postes suivants :

(En mille dinars)

LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	
LIQUIDITES EN TND	<u>614 376</u>
CAISSE TND	45 819
CORRESPONDANTS DEBITEUR	82 966
CORRESPONDANTS CREDITEUR	-28 971
PLACEMENT TND	513 000
EQUIVALENT DE LIQUIDITE DEBITEURS	1 733
EQUIVALENT DE LIQUIDITE CREDITEURS	-171
LIQUIDITES EN DVS	<u>862 947</u>
CAISSE DVS	9 877
CORRESPONDANTS DEBITEUR	39 900
CORRESPONDANTS CREDITEUR	-35 912
PLACEMENT DVS	849 082
TITRES DE TRANSACTIONS	<u>639 003</u>
EMPRUNT TND	-
EMPRUNT DEVICES	<u>-25 132</u>
PLACEMENT SUP A 3 MOIS	<u>-284 520</u>
LIQUIDITE ET EQUIV	1 806 674

*Rapport Général des Commissaires
Aux Comptes sur les Etats
Financiers de l'Exercice Clos
le 31 Décembre 2009*

*Messieurs les Actionnaires de la
Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"*

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Mai 2007, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 6.171.049 milles dinars et un bénéfice net de D : 60.091 milles dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes

requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre audit a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance et notamment, celles consignées dans la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93 – 23 du 30 Juillet 1993 et compte tenu des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91 – 24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers individuels

A notre avis, les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2009.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents et des dispositions de l'article 266 (nouveau) du Code des Sociétés Commerciales nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances significatives qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la Banque.

Par ailleurs, nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la Banque dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes aux dispositions de la loi n° 2000-35 du 21 Mars 2000, des articles 314 et 315 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que celles prévues par le décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001.

Tunis, le 12 Mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

ORGA-AUDIT
Mohamed Salah BEN AFIA

FINOR
Fayçal DERBEL

*Rapport Spécial des Commissaires
Aux Comptes au Titre de l'Exercice
Clos le 31 Décembre 2009*

*Messieurs les Actionnaires de la
Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"*

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 (nouveau) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS CONCLUES ANTERIEUREMENT A 2009

- 1- La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY », la « SICAV TRESOR » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux respectifs de 0,2% TTC de l'actif net de la « SICAV PROSPERITY », 0,2% TTC de l'actif net de la « SICAV TRESOR » et 0,3% TTC de l'actif net de la « SICAV OPPORTUNITY ». Ces rémunérations sont décomptées quotidiennement et réglées mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par ces SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution.

Ces conventions stipulent, en outre, que ces SICAV seront domiciliées dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en leur faveur.

- 2- La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients. Elle est, à ce titre, habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage réaliser sous réserve de l'accord écrit de la BIAT qui prend, intégralement, en charge les dépenses y afférentes. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la société de gestion ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à la disposition de la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».
- 3- La BIAT a conclu, en date du 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS » et ce, moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par le fonds à la BIAT au titre des frais de distribution.

Cette convention est conclue pour une période de cinq ans, à partir de sa signature par les deux parties et sera renouvelée par tacite reconduction. Elle a fait l'objet d'un avenant en date du 23 Avril 2009, qui prévoit que la société de gestion est habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage de réaliser pour le compte du « FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS » et ce, sous réserve de l'accord écrit de celle-ci qui prend, intégralement, en charge les dépenses y afférentes. En outre, la BIAT prend en charge les frais de logistique nécessaire pour le fonctionnement du fonds ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition.

Ledit fonds sera domicilié dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à la création d'aucune propriété commerciale.

- 4- La BIAT a conclu, le 17 Octobre 2000, une convention de gestion avec la « SICAR AVENIR » mettant à la charge de la BIAT, l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative de ladite SICAR. La BIAT perçoit de la « SICAR AVENIR », en contrepartie des prestations rendues, une rémunération annuelle égale à 1% des fonds propres de la SICAR. Cette convention stipule, aussi, que la « SICAR AVENIR » sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale ou droit au bail en faveur de celle-ci.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 25 Février 2002 et du 24 Octobre 2004, ayant modifié l'objet de la convention et la rémunération à percevoir par la BIAT. En effet, et en vertu des dispositions du deuxième avenant, la BIAT assure au profit de la « SICAR AVENIR », outre la mise à disposition de son réseau commercial et les actions de promotion et de publicité, un service d'assistance et de conseil. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle forfaitaire de D : 50.000 TTC.

- 5- La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2006, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de cinq millions (5.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 6- La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de neuf millions (9.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 7- La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de quatorze millions deux cent cinquante milles (14.250.000) dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 8- La BIAT a conclu, le 30 Décembre 2005, une convention tripartite de portage avec les sociétés « SICAR AVENIR » et « SICAF BIAT », portant sur le rachat, sur 5 échéances annuelles allant du 29 Décembre 2006 au 29 Décembre 2010, de 30.000 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, détenues par la « SICAR AVENIR » dans le capital de la « SICAF BIAT » et ce, moyennant une plus-value calculée sur la base d'un rendement annuel net cumulable au taux de TMM+1%, applicable à la valeur nominale de l'action. Les dividendes éventuellement attribués à ladite SICAR durant la période de portage, viennent en déduction des plus-values précitées.

Par ailleurs, et dans le cadre de cette opération, une commission d'émission, d'étude et de montage de D : 6.000 hors TVA, est facturée par la société « SICAR AVENIR » à la BIAT.

- 9-** La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la Financière de Placement et de Gestion « FPG » une convention de collecte d'ordres en bourse.

L'article 8 de cette convention stipule que les commissions de courtage sur toute opération négociée par la « FPG » pour le compte de la BIAT ou de ses clients sont réparties comme suit :

- Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse : 50% à la BIAT et 50% à la FPG ;
- Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote : 100% à la FPG ;
- Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la FPG : 100% à la FPG ; et
- Toutes autres commissions prélevées sur les clients de la BIAT : 100% à la BIAT.

En outre, la BIAT met à la disposition de la « FPG » les locaux, la logistique et les équipements nécessaires à l'exercice de son activité et prend en charge toutes les dépenses d'entretien et de maintenance s'y rattachant. Aussi, la « FPG » peut utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles, sous réserve de son accord écrit.

- 10-** La Banque a conclu, en date du 28 Décembre 2007, avec la société « FPG », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « FPG » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

- 11-** La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2009, à 6.285 milles dinars, réparti comme suit :

- 1.519 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 500 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles ; et
- 4.266 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P1.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

12- La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2009, à 11.386 milles dinars, réparti comme suit :

- 1.503 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 1.000 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 5.933 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P1 ;
- 2.100 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P2 ; et

- 850 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

13- Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT, en 2009, au titre de cette convention, s'élève à D : 20.000.

14- La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT », se détaillant comme suit :

- Contrat d'assurance de responsabilité civile, en date du 05 Janvier 2004, prévoyant une prime pour l'année 2009 de D : 35.662.
- Contrat collectif d'assurance vie « protection familiale », en date du 19 Février 2004, prévoyant une prime pour l'année 2009 de D : 123.405.
- Contrat d'assurance contre les accidents corporels, en date du 19 Février 2004, prévoyant une prime pour l'année 2009 de D : 82.494.
- Contrat d'assurance contre le vol et la perte des cartes de paiement prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 225.919.
- Contrat d'assurance multirisque sur les ordinateurs prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 33.022.
- Contrat d'assurance de la flotte automobile prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 63.016.
- Contrat d'assurance « vol global banque » prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 234.322.

- Contrats d'assurance « incendie et garanties annexes » prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 192.483.
- Contrat d'assurance en cas de décès du titulaire de la carte de crédit « Assurance Carte de Crédit ». La charge constatée par la Banque, en 2009, au titre de ce contrat, s'élève à D : 395.
- Contrat d'assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier », en date du 24 Décembre 2004, prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 674.153.
- Contrat d'assurance « Assistance BIAT TRAVEL », en date du 27 Avril 2007, prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 2.945.

15- La BIAT a conclu avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité sis au 88, Avenue Hédi Chaker – Tunis, et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de D : 73.200 qui subira une majoration de 5% à partir de la 3^{ème} année de location, soit à compter du premier Janvier 2006.

Cette location est consentie pour une période de deux années successives commençant le premier Janvier 2004 et finissant le 31 Décembre 2005, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Par un avenant conclu le 20 Décembre 2006, la BIAT a loué à la société « Assurances BIAT », outre les locaux objets du contrat précité, le premier étage et cinq bureaux du deuxième étage de l'immeuble sus-visé. Le loyer annuel qui s'élève à D : 28.720 hors TVA, payable par semestre et d'avance à compter du 1^{er} Janvier 2007, subira une majoration annuelle cumulative de 5% à compter de cette date.

16- La BIAT a conclu le 12 Octobre 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contre partie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

17- La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2006, avec la société « CIAR » un contrat de location du fonds de commerce de l'agence bancaire sise à 60, Avenue Mohamed V- Tunis et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 46.581 hors taxes, payable semestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période d'une année renouvelable, commençant le 1^{er} Avril 2006 et finissant le 31 Mars 2007. Le loyer sera majoré de 20% à partir du 1^{er} Avril 2007. Cette majoration sera appliquée tous les trois ans, à partir de cette date.

Ce contrat a été résilié en Décembre 2009 suite à la résiliation du contrat d'origine conclu entre la BIAT et le propriétaire de l'immeuble.

II- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2009

1- La BIAT a acquis, le 04 Décembre 2009, auprès de la SOPIAT les locaux suivants qui font partie de l'immeuble sis à l'angle de l'avenue Habib Bourguiba et de la rue Farhat Hached au Kram et construit sur un lot de terrain dénommé « VILLA TAPIS » :

- Trois lots divisés composés d'un local sis au sous-sol, d'un local sis au rez-de-chaussée et d'un local situé au premier étage, d'une superficie totale de 364 m² dont 62 m² au sous-sol.
- Les droits indivis relatifs aux parties communes dudit immeuble afférent à chaque local.
- Un droit de jouissance consistant en cinq places de parking sises au sous-sol de l'immeuble.

Le prix des locaux acquis est fixé à la somme totale de D : 1.026.113 TTC, payable en intégralité à la signature du contrat.

2- La BIAT a conclu, en date du 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de trois millions (3.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 3- La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » (Organisation et Services Informatiques) en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT.

Cette convention est consentie est acceptée pour une période de deux années consécutives commençant le 1^{er} Janvier 2009 et finissant le 31 Décembre 2010, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le montant annuel des loyers et charges rétrocédées s'élève à D : 35.000 hors taxes, payable trimestriellement et d'avance. Ce montant subira une majoration cumulative de 5% tous les deux ans, applicable à partir du 1^{er} Janvier 2011.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2009, s'élève à D : 26.885 hors taxes.

- 4- La BIAT a conclu, en date du 10 Août 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, d'une superficie bâtie de 433 m² et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 47.000 hors taxes, payable semestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Janvier 2010 et finissant le 31 Décembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année.

- 5- La BIAT a conclu avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de D : 70.950 hors taxes, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et finissant le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

- 6- La BIAT a conclu avec la «SOCIETE TANIT INTERNATIONAL» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de D : 83.250 hors taxes, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et finissant le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

- 7- La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% hors taxes de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de D : 5.000 hors taxes et un maximum de D : 20.000 hors taxes, par an. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

- 8- La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». A ce titre, la BIAT met à la disposition du public l'ensemble de son réseau pour recueillir toutes les opérations de souscription et de rachat des actions de ladite SICAV qui lui seraient confiées par ses clients.

Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la SICAV, ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition.

- 9- Votre Conseil d'Administration, réuni le 15 Décembre 2009, a autorisé la cession par la BIAT à son ancien Directeur Général Adjoint, d'une voiture de marque OPEL pour un prix de D : 1.800.
- 10- Votre Conseil d'Administration, réuni le 15 Décembre 2009, a autorisé la cession par la BIAT à son administrateur et ancien Président du Conseil d'administration, d'une voiture de marque MERCEDES pour un prix de D : 77.155.

III- REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, se présentent comme suit :

	Ancien Président du Conseil (du 1 ^{er} Janvier au 25 Juin 2009)	Nouveau Président du Conseil (à partir du 25 Juin 2009)	Directeur Général	Ancien DGA	Administrateur
Traitements & rémunérations	-	-	293.327	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-	195.551	-	-
Emoluments	86.779	175.788	-	-	-
Rémunérations et solde de tout compte pour départ à la retraite	-	-	-	1.017.591	-
Indemnités	332.653	-	-	-	-
Autres avantages	(*)	-	8.574 (*)	39.583 (*)	13.741 (*)
Charges sociales et fiscales	12.583	5.274	131.655	274.037	412
TOTAL	432.015	181.062	629.107	1.331.211	14.153

(*) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

Tunis, le 12 Mai 2010

Les Commissaires Aux Comptes

ORGA-AUDIT

Mohamed Salah BEN AFIA

FINOR

Fayçal DERBEL